

« Multiplier les alternatives ou s'asphyxier »

François de Rugy, l'élus en charge des déplacements urbains est partisan d'élargir au maximum la palette des alternatives à la voiture individuelle lors des déplacements quotidiens ou au travail (1).

Loc'Eco est-il considéré comme un nouveau partenaire de la métropole ?

La démarche de Loc'Eco est d'abord commerciale. Nantes Métropole n'a pas signé de partenariat en tant que tel, mais a mis cette société privée en contact avec ses propres sociétés de service, NGE pour le vélo et Tan pour le transport public. Toutes les deux ont offert un abonnement d'un mois aux quatre personnes qui expérimentent la formule Loc'Eco. Toutefois, nous sommes d'accord pour suivre l'expérience et ses résultats.

Cette formule de location d'une voiture en week-end vous paraît-elle intéressante ?

Oui, car nous sommes entrés dans une logique de diversification des modes de vie et des déplacements en ville. Il faut trouver des solutions alternatives à la voiture sinon, c'est l'asphyxie. Il existe aujourd'hui un véritable enjeu social et économique autour de la voiture qui plombe les budgets des familles, entre l'achat, l'entretien et le carburant. (2)

Pas facile pourtant de renoncer à sa voiture...

On peut avoir besoin d'une voiture de temps en temps et lorsqu'il y a deux voitures dans un ménage, on peut essayer de ne plus en utiliser qu'une. La formule Loc'Eco est en ce sens complémentaire de tout ce

que nous proposons déjà en matière de transport public. Et puis, c'est une occasion de tester l'abandon de sa voiture pour un certain temps. La semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre est une autre opportunité.

(1) On compte 2 millions de déplacements par jour dans l'agglomération nantaise dont 500 000 liés au travail. 50% des trajets urbains en voiture sont inférieurs à 3 km.

(2) L'automobile club français a calculé le coût annuel d'une voiture classique, type Clio essence: 4500€ pour 10 500 km en moyenne, en incluant tous les paramètres (emprunt, assurance, entretien, amortissement, carburant, péages...).



François de Rugy croit aux solutions alternatives au volant du nouveau busway.

Services et entreprises sont incités à jouer le jeu

Depuis 2004, 57 entreprises ou collectivités ont signé un accord avec la métropole pour établir un plan de mobilité avec leur personnel, soit 27 000 personnes au total. But du jeu : inciter les salariés à emprunter un mode de transport alternatif à la voiture, qu'il s'agisse du train, du tram, du bus ou du vélo. Le covoiturage est également encouragé. Mais il faut laisser du temps au temps.

Lorsqu'elles s'engagent à signer un plan de mobilité, les entreprises reçoivent de la métropole un soutien technique, une aide à la communication, voire un coup de pouce financier. Au terme d'un diagnostic, c'est l'heure de la concertation. On sensibilise les employés à l'usage du transport collectif. L'étape suivante est la mise en œuvre du plan qui fera l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan. La métropole a mis au point un abonnement Pass'Partout nominatif, qui permet de voyager sur l'ensemble du réseau Tan, y

compris la navette fluviale et la navette aéroport. Les salariés concernés par un plan de mobilité peuvent bénéficier d'un bonus de 30% sur le Pass'Partout (environ 120€ d'économie à l'année), correspondant à une prise en charge à parts égales, de la métropole et de l'entreprise.

« Aujourd'hui, près de 4 500 salariés (dont la moitié représente des nouveaux venus à la Tan) ont pris un Pass'Partout dans le cadre d'un plan de mobilité, indique François de Rugy, l'élus chargé des déplacements urbains. Ces chiffres sont un peu trompeurs car nous nous inscrivons dans la durée. Il s'agit de changer les comportements. Or, on observe que l'abonnement Pass'Partout est globalement en augmentation depuis que nous avons lancé les plans de mobilité. Une dynamique se poursuit... » Les demandes émanant de petites comme de grandes entreprises affluent dit-on à la métropole.



Des vélos en location dans le hall des bâtiments de la métropole. Cette dernière a donné l'exemple en signant un plan de mobilité pour ses 2 200 agents, tout comme le CHU (5 500 salariés).

Les plans à l'étude concernent 20 000 salariés supplémentaires. Un nouveau pas sera franchi le 15 septembre avec la signature d'un plan de mobilité concernant plusieurs services de l'État.